

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 27 janvier 2014

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien,
EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves,
MULLER Marc, MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK
Guy, WEBER Jean-Marc.

Absent excusé : M MUNCH Cédric (procuration à Gérard
ADOLPH)

Absent non excusé : M WILT Frédéric, Mme SEYFRITZ Solange
Secrétaire de Séance : Guy STAERK

Date de convocation : 22 janvier 2014

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 1 point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Demande de subvention pour ravalement de façade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce rajout.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Avant de soumettre le procès-verbal du 2 décembre 2013 à l'approbation des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite proposer une modification de la rédaction de deux phrases du point 91/13 « Divers », relatives aux problèmes d'infiltration rencontrés à l'école.

La terminologie utilisée peut paraître forte et pourrait faire l'objet d'une mauvaise interprétation par certains intervenants dans ce dossier.

Il propose ainsi de remplacer les phrases « *D'autres défauts de conception du bâtiment ont été mis à jour lors des différentes réunions d'expertise. Ils devront faire l'objet d'une nouvelle déclaration de sinistre par la Commune.* » par « **Selon les experts, d'autres indices laissent à penser qu'une nouvelle expertise serait nécessaire pour confirmer les doutes sur la qualité de la mise en œuvre de la toiture. Le cas échéant, une nouvelle déclaration de sinistre sera faite par la Commune.** »

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal **ainsi modifié** de la séance du 2 décembre 2013

01/14 FORET COMMUNALE : présentation de son état et du plan pluriannuel de gestion

Monsieur le Maire salue la présence de Messieurs Didier EPP et Dominique BECKER, respectivement Responsable ONF de la cellule aménagement-environnement de l'agence de Schirmeck et interlocuteur ONF pour la Commune d'Altorf, qui sont venus faire une présentation du projet d'aménagement de la forêt communale d'Altorf pour la période 2014-2033.

L'exposé de ce projet repose sur un ensemble d'analyses de la forêt et de son environnement actuel, entraînant la définition des objectifs assignés à la forêt ainsi qu'un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme pour préserver le patrimoine existant.

Cette proposition d'aménagement forestier nécessite l'accord du conseil municipal. Il deviendra définitif après avoir fait l'objet d'un arrêté d'aménagement signé par Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal se prononcera sur ce projet lors de la prochaine séance.

02/14 RYTHMES SCOLAIRES : proposition de nouveaux horaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, il appartient au Maire de proposer, avant le 31 janvier 2014, une nouvelle organisation du temps scolaire, répartie sur 4 jours et demi.

Ce projet concerne les horaires scolaires d'entrée et de sortie, la durée de la pause méridienne ainsi que l'articulation des temps d'enseignement et des temps périscolaires.

Après concertation du corps enseignant et de l'ensemble des parents d'élèves ;

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROPOSE la mise en place, à compter de la rentrée 2014/2015, des horaires d'enseignement suivants :

- Lundi : 8h00 à 11h30 et 13h30 à 15h30
- Mardi : 8h00 à 11h30 et 13h30 à 15h30
- Mercredi : 8h00 à 10h00
- Jeudi : 8h00 à 11h30 et 13h30 à 15h30
- Vendredi : 8h00 à 11h30 et 13h30 à 15h30

PREND ACTE que ces nouvelles modalités d'organisation du temps scolaire seront transmises, pour validation définitive, à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

03/14 RYTHMES SCOLAIRES : organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la mise en application de la

réforme des rythmes scolaires à l'école primaire permet à la Collectivité d'organiser de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), dont le subventionnement est garanti pour 2014/2015.

L'instauration de ces NAP relève de la compétence de la Commune et soulève le problème de la responsabilité au niveau de l'encadrement des enfants qui souhaitent y prendre part et de la qualité des activités proposées.

La Commune a la possibilité de faire appel à des bénévoles ou à des intervenants qualifiés qu'elle aura recrutés au préalable.

Suite à l'instauration des nouveaux horaires d'enseignement, Monsieur le Maire propose d'organiser hebdomadairement 2 heures de Nouvelles Activités Périscolaires.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un accord de principe quant à l'organisation, à compter de la rentrée prochaine, de 2 heures de Nouvelles Activités Périscolaires par semaine, à raison de 2 fois 1 heure, les jours n'étant pas encore définis. Il est possible de réviser ce fonctionnement dans un an ;
- **EMET** la possibilité de confier l'organisation et l'encadrement de ces NAP à l'OPAL et
- **DEMANDE** à l'Association OPAL (Organisme Populaires des Activités de Loisirs) , déléataire du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la structure d'accueil enfance « Pomme de Pic » à Altorf, de présenter un chiffrage du coût de la mission
- **PREND ACTE** que l'Etat a mis en place un fonds d'amorçage se traduisant par l'allocation d'une dotation de 50 € par élève pour accompagner les Communes dans la mise en œuvre de la réforme et que la Caisse d'Allocations Familiales a créé une aide financière spécifique « rythmes éducatifs », dont le montant dépendra du nombre de participants.

04/14 DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention émanant de trois classes du Groupe Scolaire Jean-Marie LEHN dans le cadre de l'organisation d'un projet de classe transplantée au Centre « La Forain » à Senones du 19 au 21 mai, soit 2 nuitées pour 1 classe maternelle et du 19 au 23 mai 2014, soit 4 nuitées pour 2 classes élémentaires

VU la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant unitaire de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale afin d'alléger la participation financière des parents concernés

Le Conseil Municipal,

après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'accorder une subvention de 7 euros par enfant et par nuitée :

- soit une subvention de 14 € par enfant de classematernelle participant effectivement au séjour.
- soit une subvention de 28 € par enfant de classeélémentaire participant effectivement au séjour

CONFIRME que ne seront subventionnés que les enfants de l'école **qui résident** dans la Commune ;

DECIDE de participer au financement du transport des élèves par l'allocation d'une subvention forfaitaire complémentaire de 780.00 €;

PREND ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014 et que la subvention ne sera versée qu'après le séjour et sur présentation d'un état nominatif des participants par la direction de l'école.

05/14 DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général
- Vu** la décision adoptée par le Conseil Général en assemblée plénière le 23 mars 2009 de ne plus financer les classes transplantées hors Alsace, Vosges et Moselle.
- Vu** la délibération n° 90/09 du 23 novembre 2009 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ACCORDER, à chaque élève du Collège Nicolas Copernic de Duttlenheim habitant la Commune d'Altorf et participant à une classe transplantée ou à un voyage d'étude de plusieurs jours, une aide par enfant et par nuitée.

Par conséquent,

DECIDE d'accorder une subvention de 5 € par nuitée et par enfant, soit :

- **100.00 €** pour les 4 élèves du Collège participant au séjour en Auvergne du 19 au 24 mai 2014, avec 5 nuits
- **325.00 €** pour les 13 élèves du Collège participant au séjour dans le Jura du 20 au 25 janvier 2014, avec 5 nuits
- **150.00 €** pour les 6 élèves du Collège participant au séjour en Provence du 18 au 23 mai 2014, avec 5 nuits
- **45.00 €** pour les 9 élèves du Collège participant au séjour à Trèves du 19 au 20 mai 2014, avec 1 nuit

Pour une question de simplicité d'écriture comptable, la totalité des subventions attribuées sera versée au Collège sur présentation d'une attestation de participation. Le Collège se chargera de les déduire des montants restant à la charge des parents des élèves concernés par les différents voyages pédagogiques.

PREND ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

06/14 DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

- Vu** les demandes de subvention présentées par le Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim pour la participation de deux enfants de la Commune à des voyages scolaires avec nuitées.
- Vu** la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général
- Vu** la décision adoptée par le Conseil Général en assemblée plénière le 23 mars 2009 de ne plus financer les classes transplantées hors Alsace, Vosges et Moselle.
- Vu** la délibération n° 90/09 du 23 novembre 2009 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée du 5 au 11 mai 2014, soit 30 €, pour la participation au séjour en Irlande de Bruno DI CHITO, domicilié 47 route de Strasbourg à ALTORF.
- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée du 10 au 15 mars 2014, soit 25 €, pour la participation au séjour à Londres de Laureen WEBER, domiciliée 11 rue des Meuniers à ALTORF.
- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée du 3 au 10 avril 2014, soit 35 €, pour la participation au séjour à Berlin de Laureen WEBER, domiciliée 11 rue des Meuniers à ALTORF.
- **DECIDE** de verser la subvention directement aux parents des enfants
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014

07/14 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

- Vu** la demande de subvention présentée par l'école élémentaire Jean Hans Arp de Duttlenheim pour la participation d'un enfant de la Commune à une classe transplantée du 12 au 16 mai 2014 au centre « la Forain » à Senones dans les Vosges, soit 4 nuitées.

Vu la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement hors de la Commune et ainsi réduire la participation financière des parents

**Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 7 € par nuitée, soit 28 €, pour la participation au séjour de Sélène NIEST domiciliée 35 rue Principale à ALTORF.
- **DECIDE** de verser la subvention directement aux parents de l'enfant
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014

08/14 ACCEPTATION DE CHEQUES

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE D'ACCEPTER**

- le chèque d'un montant de 944,84 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement d'un sinistre survenu à la sortie Nord du village (dégradation des accotements).
- Le chèque d'un montant de 1 514,00 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement d'un sinistre survenu sur la tondeuse ISEKI par absorption d'un corps étranger.

09/14 BILAN FINANCIER DES OPERATIONS SUIVANTES : réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec extension, aménagement d'un caveau communal et aménagement de la route de Strasbourg (1^{ère} tranche)

Monsieur le Maire présente les 3 bilans financiers (en montants TTC) suivants :

1) Aménagement d'un caveau communal et de la Chapelle:

	Dépenses	Recettes
Travaux	278 503,09 €	
Subventions et reversement TVA		118 531,00 €
Autofinancement Commune		159 972,09 €

2) **Aménagement route de Strasbourg (1^{ère} tranche) :**

	Dépenses	Recettes
Travaux	153 650,92 €	
Subventions et reversement TVA		28 565,07 €
Autofinancement Commune		125 085,85 €

3) **Réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec extension :**

	Dépenses	Recettes
Travaux (marché)	954 940,40 €	
Travaux complémentaires	59 135,57 €	
M Œuvre et Bureaux d'Etudes	112 331,52 €	
Subventions et reversement TVA		486 752,84 €
Emprunt		500 000,00 €
Autofinancement Commune		139 654,65 €

10/14 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande
- Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme Albert MUNCH en date du 27 janvier 2014

Après examen du dossier

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

D'ACCORDER une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Albert MUNCH pour leur habitation sise 36 rue Principale à ALTORF.

91/13 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- Le dossier de PLU arrêté par le conseil Municipal en date du 4 juin 2013 avait été transmis aux différents services extérieurs, *les Personnes Publiques Associées*, pour avis avant mise à l'enquête publique. Suite à l'avis rendu par les services de l'Etat (Préfecture et Chambre d'Agriculture notamment), l'enquête a dû être différée car une divergence dans le classement d'une zone oppose la Commune à ces services. Une rencontre entre les différents protagonistes a eu lieu le 24 janvier 2014. La Commune est dans l'attente des nouvelles propositions de ces services.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	